

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

-----  
**COMMUNE DE BLANZY**

# COMPTE RENDU

par extrait de la

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 06 juillet 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. EMORINE, Mme BOUILLLOT, Mme LEMOINE, M. GERARD, Mme SUCHET, M. MARTIN, M. PAPILLON, Mme CHARRIER, M. MARIZY, M. FRIZOT, Mme PERRAUT, M. AMBROSIONI, Mme COHEN, Mme TROUILLET, Mme LONJARET, M. MONTEL, M. CHAILLET, M. LAUTISSIER, M. MIOLA

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES** :

M. MAZUREK qui a donné pouvoir à Mme SUCHET  
Mme SANGIORGIO qui a donné pouvoir à M. EMORINE  
M. ROZET qui a donné pouvoir à Mme BOUILLLOT  
M. PELLETIER qui a donné pouvoir à M. MONTEL  
M. SAVETIER qui a donné pouvoir à M. MARIZY  
M. CLAIR a donné pouvoir à M. MARTIN  
Mme MERLIN-JASICKI  
Mme HADJ  
M. BADET qui a donné pouvoir à M. LAUTISSIER  
Mme BUTTIGNOL qui a donné pouvoir à M. MIOLA

Mme LONJARET a été nommée Secrétaire.

**1° - Halte- garderie – règlement intérieur**

Mme Lemoine précise que le règlement précédent datait de septembre 2005. Pour différentes raisons la Caisse d'Allocations Familiales et les Services de la Protection Maternelle et Infantile ont demandé de revoir certaines modalités, notamment au niveau du taux d'occupation, des horaires d'ouverture (ouverture le jeudi toute la journée et fermeture le vendredi à 18 h) et du médecin référent.

Il est proposé que les enfants soient accueillis pour une durée minimale de 2 heures en dehors des périodes d'adaptation négociées avec la responsable de la Halte-garderie. La CAF demande l'optimisation de la structure. Ce règlement devra être signé par les parents.

Le Conseil, à l'unanimité accepte ce règlement (voir annexe).

**2° - Maison de Quartier – Centre Social des Rompois – Travaux d'aménagement et de rénovation**

**A – AVENANTS AUX MARCHES**

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les avenants suivants et autorise le Maire à les signer.

Lot n° 2 : charpente couverture métallique.

Cet avenant a pour objet l'habillage de la baie de la grande salle en panneaux polycarbonate alvéolaire translucide avec dépose de la menuiserie existante.

SAS Gambey	H.T.	TVA 19,6 %	T.T.C.	%
Marché initial	23 050.00	4 517.80	27 567.80	
Avenant n° 1	4 698.00	920.81	5 618.81	+ 20.38
Nouveau montant	27 748.00	5 438.61	33 186.61	

Lot n° 3 : menuiseries extérieures PVC et alu.

Cet avenant a pour objet

- le remplacement complet d'un volet roulant dans un bureau et le remplacement du tablier d'un volet roulant dans la grande salle,
- la suppression de la porte de garage prévue au marché, l'existante en serrurerie métallique étant conservée.

EURL Beaufrère	H.T.	TVA 19,6 %	T.T.C.	%
Marché initial	34 379.98	6 738.48	41 118.46	
Avenant n° 1	- 835.00	- 163.66	- 998.66	- 2.43
Nouveau montant	33 544.98	6 574.82	40 119.80	

Lot n° 4 : menuiseries intérieures bois.

Cet avenant a pour objet la pose de portes coupe feu complémentaires pour séparer la grande salle du rangement et pour séparer la grande salle du dégagement (à la demande des services d'incendie et de secours)

SA CHAVET	H.T.	TVA 19,6 %	T.T.C.	%
Marché initial	36 175.69	7 090.44	43 266.13	
Avenant n° 1	5 310.00	1 040.76	6 350.76	+ 14.68
Nouveau montant	41 485.69	8 131.20	49 616.89	

Lot n° 5 : plâtrerie peinture faux-plafonds

Cet avenant a pour objet la pose de placo autour des portes coupe feu (à la demande des services d'incendie et de secours)

SARL Vaillieu	H.T.	TVA 19,6 %	T.T.C.	%
Marché initial	57 823.42	11 333.39	69 156.81	
Avenant n° 1	1 300.00	254.80	1 554.80	+2.25
Nouveau montant	59 123.42	11 588.19	70 711.61	

Lot n° 8 : plomberie-sanitaire.

Cet avenant a pour objet l'installation d'une vanne en chaufferie permettant l'isolement des réseaux.

Sani confort	H.T.	TVA 19,6 %	T.T.C.	%
Marché initial	8 556.83	1 677.14	10 233.97	
Avenant n° 1	155.92	30.58	186.48	+ 1.82
Nouveau montant	8 712.75	1 707.70	10 420.45	

Lot n° 10 : électricité.

Cet avenant a pour objet la reprise complète de l'éclairage de sécurité dans l'ensemble des locaux demandée par les services de secours et incendie et confirmée par le Bureau de Contrôle, et la suppression de l'alarme type 4.

Sogelec	H.T.	TVA 19,6 %	T.T.C.	%
Marché initial	19 800.00	3 880.00	23 680.80	
Avenant n° 1	5 267.88	1 032.50	6 300.38	+30.61
Nouveau montant	25 067.88	4 913.30	29 981.18	

Montant initial du marché : 251 348.62 euros HT

Montant des avenants : 15 896.80 euros HT

Nouveau montant du marché : 267 245.42 euros HT

**B – AVENANT POUR ALLONGEMENT DELAI CONTRACTUEL**

Le classement de la Maison de Quartier-Centre Social des Rompois au niveau des établissements recevant du public a été modifié. Suite à une réunion avec les Services Départementaux de Secours et d'Incendie et le Bureau de Contrôle des travaux complémentaires de mise en conformité se sont avérés nécessaires :

- équipements contre le feu
- modification de l'éclairage de sécurité
- l'installation d'une alarme de type 3 (traitement hors marché)

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cet avenant pour allonger le délai contractuel de 4 mois pour une fin de travaux au 27 février 2010 (à l'origine 12 mois, à effet du 20 octobre 2008).

**3° - Vente d'une parcelle de terrain**

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- de vendre la parcelle de terrain cadastrée, section AD, n° 136-137-198-199-227, d'une superficie de 4 534 m<sup>2</sup> à Monsieur LAVIGNE, transport TP LAVIGNE, 32 bis, rue des Communautés à BLANZY, moyennant le prix de 42 000 euros .M Lavigne souhaite implanter son entreprise sur ce terrain
- de confier à la SCP Claude JEANTIN, bureau annexe de BLANZY, 21, rue Marcel Gueugneau, la rédaction et l'établissement de l'acte de cession
- de mettre à la charge de l'acquéreur les frais relatifs à cette vente (honoraires du Notaire, taxes ...), sauf les frais de bornage qui seront réglés par la commune
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant

M. Lautissier : « la ville dispose-t-elle de beaucoup de terrains ? »

M. le Maire : «la commune possède des terrains aux Curtils-la Charbonnière, rue de Marmagne, quelques petits délaissés, du bois à la Forêt Ronde »

M. Chaillot : « pourquoi vendre ce terrain ? »

M. le Maire : «la vente est proposée suite à une demande de l'intéressé, sachant que la commune souhaitait céder ce terrain depuis longtemps »

Mme Bouillot signale que le terrain qui jouxte le terrain communal appartient à la Communauté Urbaine et qu'il est en vente lui aussi.

Mme Lonjaret : «pourquoi la CCM possède-t-elle ces terrains ? »

M. le Maire : « quand Michelin s'est installé, certaines parcelles délaissées ont été acquises par la CCM »

**4° - Budget annexe – décision modificative n°1**

Le conseil, à l'unanimité, décide d'ouvrir les crédits suivants pour régulariser des écritures comptables.

**1 - dépenses**

Art. 678	Autres charges exceptionnelles	F. 251	+ 357.00
----------	--------------------------------	--------	----------

**2 - recettes**

Art. 7788	Autres produits exceptionnels divers	F. 251	+ 357.00
-----------	--------------------------------------	--------	----------

**5° - Questions diverses****A – Restauration municipale**

M. Gérard signale que la commune de Blanzly souhaite restructurer sa restauration municipale, d'une part pour offrir un service tenant compte de la maîtrise des risques alimentaires et d'autre part pour une mise aux normes des bâtiments et aussi pour maintenir la qualité des repas servis.

Elle dispose des équipements suivants :

- le restaurant d'enfants Lucie-Aubrac construit en 1977-1978 sur le quartier des Rompois (zone ouest) mis en service en septembre 1978.

- le restaurant d'enfants René-Picard construit en 1978-1979 sur le centre ville et ouvert en mars 1979.

- la cuisine de la Résidence pour personnes âgées Jean-Rostand qui fonctionne depuis 1985 sur le quartier des Rompois (zone est).

- la petite cuisine de la Crèche collective sur le quartier des Rompois (zone est).

Il est envisagé la création d'une cuisine centrale à Lucie-Aubrac (dimensionnée pour 500 repas) et la remise à niveau en satellite de René-Picard, de la cuisine de la RPA et la création d'un office dans la structure Multi-accueil qui sera implantée à proximité du Restaurant Lucie-Aubrac et qui remplacera à terme la Crèche collective.

Actuellement 440 rationnaires sont accueillis : scolaires 220 ; EPSMS : 85 ; adultes : 30 ; crèche-halte garderie : 30 ; RPA : 75

M. Lautissier : « aujourd'hui on délibère uniquement sur le choix du maître d'œuvre »

M. le Maire : « non, on décide du projet de restructuration de la restauration »

Le conseil, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette proposition. Le choix du maître d'œuvre interviendra prochainement et les travaux pourraient être réalisés en 2010 au restaurant d'enfants Lucie Aubrac.

**B) Aménagement d'une structure multi-accueil – relais d'assistantes maternelles – Information**

Mme Lemoine rappelle que le Conseil Municipal lors de sa réunion du 29 Mars 2007 avait décidé de libérer les locaux de l'école évolutive pour y regrouper les services de la petite enfance (crèche collective, halte garderie) en vue d'y créer un équipement multi accueil. Un relais d'assistantes maternelles (RAM) destiné à l'accueil des assistantes maternelles sera créé.



Mais nous avons bien compris que Michelin ne reviendrait pas sur sa décision.

Mme Lemoine : « dès le début, Michelin avait annoncé que son plan était non négociable ».

M. le Maire : les réunions avec les organisations syndicales sont programmées jusqu'au 20 février 2010, la procédure sera longue. Nous avons souhaité qu'avant cette échéance, Michelin puisse nous aider à faire venir d'autres entreprises de petites tailles ; il vaut peut être mieux 10 entreprises de 20 personnes qu'une seule de 200.

Mme Lemoine : « en dehors des emplois qui vont être supprimés chez Michelin, la quinzaine de sous-traitants sera particulièrement touchée ».

Les questions diverses étant épuisées, le Maire lève la séance et souhaite de bonnes vacances aux conseillers municipaux.

Séance levée à 19 h 16

N.B. Mesdames et Messieurs les Conseillers disposent de l'annexe pour la question 1.